

LE PROGRAMME ÉDUCATIF

Le personnel éducateur du CPE applique avec attention et conviction le Programme Éducatif proposé par le MFA.

Ce programme repose sur 5 principes de base :

1. Chaque enfant est un être unique;
2. Le développement de l'enfant est un processus global et intégré
3. L'enfant est le premier agent de son développement;
4. L'enfant apprend par le jeu;
5. La collaboration entre le personnel éducateur et les parents contribue au développement harmonieux de l'enfant.

Les enfants sont regroupés par groupe d'âge (en fonction de leur âge au 1 septembre) et une éducatrice est attitrée à chacun des groupes :

<u>Groupe</u>	<u>Âge</u>
Rayons de Soleil	6-18 mois
Étoiles Filantes :	1 ½ ans- 2 ½ ans
Les Fusées :	2 ½ ans-3 ½ ans
Les Planètes :	3 ½ ans - 4 ½ ans
Arcs-en-ciel :	4 ½ ans et plus...

(Les âges sont approximatifs)

Chaque éducatrice attitrée est responsable de l'application des principes de base au niveau de la structuration des lieux. Par conséquent, elle doit :

- Aménager son local par coins d'activités en tenant compte des besoins et intérêts des enfants, notamment pour le jeu;
- Permettre aux enfants un contact direct avec le matériel dans l'organisation des lieux;
- Favoriser le développement global, touchant à toutes les dimensions de l'enfant;
- Mettre à la disposition des enfants un matériel approprié en quantité suffisante, polyvalent, stimulant et attrayant;

Chaque éducatrice attitrée est responsable de l'application des principes de base au niveau de la structuration des activités. Par conséquent, elle doit :

- Établir et suivre un horaire régulier;
- Faire participer les enfants à l'aménagement de leur environnement;

- Permettre aux enfants de choisir leurs activités;
- Tenir compte des besoins individuels des enfants dans l'horaire et les activités;
- Encourager la créativité de l'enfant;
- Favoriser les activités ouvertes et qui font appel à tous les aspects du développement;
- Varier les modes d'encadrement et d'animation;
- Adopter des modes d'animation des activités qui engagent l'enfant;
- Accorder une attention particulière à chacun des enfants durant les activités;
- Privilégier le jeu comme moyen de stimulation;
- Encourager toutes les formes de jeu;
- Favoriser les occasions d'échange entre les enfants;
- Favoriser la continuité entre les activités du centre et celles de la famille;
- Susciter des échanges avec les parents;

Chaque éducatrice attitrée est responsable de l'application des principes de base au niveau du mode d'intervention démocratique. Par conséquent, elle doit :

- Laisser de la place à l'enfant dans les décisions qui le concernent, lui permettre d'exprimer ses besoins, ses limites et de négocier des solutions acceptables;
- Utiliser le jeu pour communiquer avec les enfants;
- Valoriser l'enfant qui joue;
- Prévoir des périodes d'observation;
- Observer chaque enfant;
- Adopter une attitude positive à l'égard des parents